

Communiqué à destination des porteurs de parts du

FCPI Fortune Alto

Le FCPI FORTUNE ALTO a été créé pour une durée de 8 ans à compter de sa constitution, le 5 mai 2008, sa durée étant prorogeable 3 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds. Une distribution partielle d'un montant total de 20 euros par part A a d'ailleurs été effectuée dans ce sens en octobre 2017.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FCPI FORTUNE ALTO, soit jusqu'au 5 mai 2019, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements résiduels en portefeuille.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Didier Banéat
Directeur Général Délégué